

## Communiqué de presse

Gex, le 21 novembre 2017

### 56<sup>e</sup> session plénière de la CIPEL : les micropolluants, un enjeu pour le Léman

**La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) s'est réunie ce 21 novembre à Gex (département de l'Ain) pour sa 56<sup>e</sup> session plénière. Une occasion de réunir une soixantaine d'acteurs concernés par la qualité des eaux du Léman : administrations, élus, membres de la communauté scientifique, associations de défense de l'environnement ou encore associations de pêcheurs. La CIPEL a ainsi pu leur présenter les derniers résultats de l'état de santé du Léman et proposer des échanges sur une thématique importante du lac, les micropolluants.**

#### Une rencontre multi-acteurs

Afin de renforcer la coordination des efforts communs mis en œuvre pour la préservation de la qualité des eaux du Léman, les différents acteurs concernés ont été invités par la CIPEL afin que leur soient présentés l'état de santé du Léman, ses évolutions et les enjeux à venir, parmi lesquels figure la question des micropolluants. Pour cette 56<sup>e</sup> édition, les membres de la CIPEL, composés de représentants d'administrations suisses et françaises, d'institutions ou encore de membres de la communauté scientifique, ont invité des élus locaux, des associations de protection de l'environnement et des pêcheurs à ces échanges.

#### Un partage des actions entreprises pour réduire les apports de micropolluants

Lors de cette rencontre, les parties prenantes de la CIPEL ont pu illustrer leur implication et mobilisation autour de la question des micropolluants dans l'eau par des exemples concrets de lutte couvrant les domaines agricoles, industriels ou encore domestiques et urbains. Les actions mises en œuvre de part et d'autre du bassin versant du Léman concernent tant la réduction à la source des substances pour limiter leur diffusion (interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts publics, modifications de procédés industriels, amélioration de l'information et de la sensibilisation de tous les publics, etc.), que le renforcement du traitement des eaux usées (nouveaux équipements dans les stations d'épuration pour traiter les micropolluants).

En effet, le suivi de la qualité des eaux du Léman montre que les teneurs en pesticides et métaux restent faibles et stables, et répondent aux normes légales pour la protection de l'environnement et pour garantir une alimentation en eau potable de bonne qualité. Certaines substances, comme les résidus de médicaments, sont toutefois également détectées. Bien qu'elles n'aient pour l'heure pas de valeurs de référence permettant d'estimer leur impact sur les milieux aquatiques, leur présence n'est pas souhaitable dans les eaux. Une vigilance doit donc être maintenue, dans le cadre d'une surveillance des concentrations en micropolluants. En parallèle, des actions concrètes (réduction à la source, traitement, sensibilisation) sont constamment déployées pour limiter leur présence dans les eaux et l'environnement.

À l'occasion de ces échanges, la CIPEL a rappelé son rôle de sensibilisation et d'information, vis-à-vis des acteurs du bassin lémanique, sur la qualité des eaux du Léman et ses évolutions. Cette information s'appuie sur des informations fiables et vérifiées par ses membres, en particulier ses scientifiques ou experts.

#### Recommandations aux gouvernements

Dans le cadre de ses missions, la CIPEL émet des recommandations aux autorités membres de la commission afin d'orienter leurs actions en faveur du Léman. Cette année, elle recommande le renforcement du suivi des cours d'eau alimentant le Léman, et influençant donc la qualité de ses eaux, en pérennisant un réseau de stations de mesure à l'échelle du bassin lémanique pour des analyses physico-chimiques et biologiques.

**Contact :** Audrey Klein, secrétaire générale de la CIPEL – +41 (0)58 460 46 69 – [cipel@cipel.org](mailto:cipel@cipel.org)

Plus d'informations sur [www.cipel.org](http://www.cipel.org)